

# « LOCAL JEUNES BOUCAU »

## RÈGLEMENT ACCUEIL LIBRE ET ACTIVITÉS

### I – Objectifs du « Local Jeunes »

#### Objectifs éducatifs :

- Socialisation et communication  
→ Intégré dans la vie de la commune
- Lieu d'accueil, d'éveil, de découvertes, de créations  
→ Apprendre à vivre en collectivité
- Développement de la personne  
→ Autonomie
- S'ouvrir à la différence et apprendre à la respecter  
→ La Laïcité et la citoyenneté  
→ L'approche du handicap
- Faire naître des envies et favoriser la prise d'initiatives des jeunes  
→ Accès aux loisirs  
→ Offres d'activités

*(Activités Sportives, culturelles, environnementales...)*

Ces objectifs prennent sens dans la recherche d'une continuité éducative avec les différents partenaires :

- Les parents et la famille,
- Les acteurs du territoire : Commune, Centre social Dou Boucaou, tissu associatif local,
- Les partenaires Institutionnels : C.A.F., D.D.C.S., Département, Education Nationale.

#### Objectifs pédagogiques :

- ✓ Offrir aux jeunes de 11 à 18 ans un espace d'accueil identifié sur la commune.
- ✓ Proposer une offre d'activités adaptées aux jeunes de 11 à 13 ans et de 14ans/ +.
- ✓ Permettre des temps de rencontres et des animations avec les jeunes intéressés.
- ✓ Amener les jeunes à évoluer dans la coopération d'un cadre collectif.

## II – Public visé

### **Préadolescents : 11 – 13 ans**

L'animateur est au service des jeunes qui s'appuieront sur lui pour construire leurs propres projets (créations de plannings d'animations, sorties particulières, propositions diverses).

### **Adolescents : 14 ans et plus**

Ce public devient de plus en plus autonome et le revendique. C'est un moment de la vie où l'on cherche à appartenir à un groupe et paradoxalement à vouloir être identifié comme une personne avec ses propres idées, son propre style.

L'objectif du Local Jeunes est d'amener ces futurs adultes vers une autonomie pour l'organisation de leur vie quotidienne et professionnelle, l'organisation de séjours entre amis, l'intégration dans la cité.

### **Les parents**

Le lien avec les parents pourra se concrétiser sur certaines activités et actions d'accompagnement à la parentalité.

## III – Fonctionnement du local

### ➤ Une organisation du « Local Jeunes » autour de différents temps :

**Le temps d'accueil** s'oriente et peut se définir de la façon suivante : « C'est un temps informel de rencontre, de discussions, d'échanges entre les jeunes, sur des sujets plus ou moins précis (journée et semaine vécue, vie quotidienne, actualités). L'animateur est une sorte de médiateur, il est à l'écoute, il favorise les échanges.

**Le temps d'activité** s'oriente et peut se définir de la façon suivante et se distingue du temps d'accueil. « Le temps d'activité » est un temps formel, selon un cadre défini par l'animateur. L'objectif est de favoriser l'échange autour d'un aspect ludique. L'animateur peut proposer des activités culturelles, sportives ou artistiques.

**Le temps de projet** a pour objectif de permettre une réflexion, avec un groupe défini de jeunes qui souhaite s'impliquer dans un projet, sur une tranche horaire définie par l'animateur et les jeunes.

**Pendant les vacances scolaires**, les jeunes ont la possibilité d'organiser leurs sorties, activités et soirées. L'objectif est toujours de développer l'autonomie et la responsabilité. Là encore, l'animateur favorise les échanges afin de faire émerger un programme d'activités ou des projets adaptés.

## ➤ Une passerelle et une complémentarité : un lien avec l'Accueil Collectif de Mineurs :

Depuis 2014, la Commune et le Centre Social Dou Boucaou travaillent sur la complémentarité de leurs actions (temps d'activités périscolaires, Pass-Loisirs avec support de communication commun...).

Le « Local Jeunes » s'inscrit dans cette continuité.

## ➤ Modalités d'inscription :

### Public concerné :

- ✓ Avoir 11 ans minimum et 18 ans maximum
- ✓ Être domicilié à Boucau
- ✓ Ou être scolarisé à Boucau
- ✓ Ou être adhérent d'une association Boucalaise

L'inscription est obligatoire et a lieu directement au Local Jeunes. Elle est valable un an du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 août inclus.

Un dossier d'inscription à compléter est fourni aux familles comprenant la fiche d'inscription, la fiche sanitaire et le règlement du Local.

L'inscription est validée après le paiement de l'adhésion : 10 € pour l'année.

3

Certaines activités ponctuelles pourront faire l'objet d'un paiement spécifique (laser-game, patinoire, stage, journée ...).

Certaines activités ponctuelles peuvent être proposées jusqu'à 21 ans.

Les enfants du Centre Social Dou Boucaou sont accueillis avec leur animateur dans un cadre partenarial.

## ➤ Horaires de Fonctionnement :

Période scolaire : Mercredi de 14h00 - 17h00

Période de vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 en relation avec le PASS'LOISIRS.

Sur des activités ponctuelles, les créneaux horaires peuvent varier.

## ➤ **Lieu du rendez-vous de l'accueil libre du « Local Jeunes »**

Le rendez-vous est au « Local Jeunes » (salon d'honneur du Dojo) sur le créneau de 14 h–17 h.

**A partir de 14 ans** les jeunes ont la possibilité de quitter le Local quand ils le souhaitent. C'est un accueil libre. Ils doivent émarger le registre de présence à leur arrivée et à leur départ. Les responsables légaux deviennent alors responsables à partir du moment où les jeunes quittent la structure.

Les jeunes âgés de 11 ans à 13 ans sont sous la responsabilité des animateurs : sécurité, organisation matérielle, humaine et fonctionnelle. L'accueil est régi par les textes relatifs au secteur de l'animation. En cas d'incident, les animateurs prendront les mesures nécessaires de sécurité, dans une logique de bienveillance et de protection.

Les règles fondamentales de sécurité et de bienséance doivent être respectées par les participants et les encadrants, elles sont non négociables.

**Les participants ne se conformant pas au règlement pourront être exclus du local Jeunes.** Afin d'assurer le bon fonctionnement du « Local Jeunes » des règles de vie ont été définies conjointement entre les jeunes, animateurs et concierge du complexe Piquessary. L'écriture de ce règlement intérieur constitue en soi un « Projet Jeunes ».

Local Jeunes  
Salon d'Honneur du Dojo  
Place Manolo Perez  
Stade de Piquessary

Tél : 06 74 81 54 63 – 06 33 40 92 21

Mairie de Boucau  
Pôle Enfance Jeunesse  
1 rue Lucie Aubrac  
64340 BOUCAU

Tél : 05 59 64 80 86